

Jeudi 13 octobre 2022

France Universités salue la réforme des Services de santé universitaire

France Universités salue la réforme des services de santé universitaire, annoncé ce jeudi 13 octobre 2022 par la ministre de l'Enseignement et de la Recherche, Mme Sylvie Retailleau, à Montpellier, qui vient clore plusieurs mois de concertation avec l'ensemble des acteurs.

Cette réforme, qui transforme les Services de santé universitaire (SSU) en Services de santé étudiante (SSE), était souhaitée depuis de nombreuses années. Elle réaffirme que la santé est au cœur des missions de la vie étudiante des universités, qui en assurent le pilotage et voient leurs missions renforcées. Elle apporte également, dès la loi de finances 2023, des moyens financiers supplémentaires. Elle renforce par ailleurs la dimension partenariale de la santé étudiante grâce l'inscription des SSE dans le paysage sanitaire des territoires, au sein d'une politique partagée avec les Agences régionales de santé (ARS), les Caisses primaires d'assurances maladie (CPAM), les collectivités territoriales et le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Les services de santé des universités étaient en première ligne pendant la crise sanitaire, en soutien aux étudiants malades tout en étant actifs sur la prévention en organisation des campagnes de tests et de vaccination. Ils ont également été mobilisés pour lutter contre l'isolement. Ce sont des rouages essentiels de nos établissements. En cela, France Universités remercie l'ensemble de ses personnels impliqués sur ces enjeux depuis trois ans.

France Universités se réjouit aussi que la réforme place au cœur des priorités la santé mentale, la santé sexuelle, l'activité physique adaptée, la nutrition et la prise en charge des conduites addictives, autrement dit une approche systémique de la santé étudiante.